

25-07-12 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2025

CONSIDÉRANT la distribution du procès-verbal à tous les membres du comité et lecture est fait de celui-ci devant les membres;

CONSIDÉRANT QUE l'un des membres du comité propose que la présence de Madame Annie Bouchard soit ajoutée au procès-verbal puisqu'elle était présente;

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède, il est proposé par Monsieur Jean-François Ménard, appuyé par Monsieur Ghislain Boily et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025 soit adopté unanimement en y inscrivant la présence de Madame Annie Bouchard.

DEMANDES DE DÉMOLITION

25-07-13 DEM2025-05 – 24-26, RUE RACINE – DÉMOLITION DU BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT la demande de démolition portant le numéro DEM2025-05 formulée pour le bâtiment accessoire du 24-26, rue Racine (lot 4 393 842);

CONSIDÉRANT la nature de la demande soit :

- Démolition du bâtiment accessoire existant.

CONSIDÉRANT le plan de réutilisation du terrain, à savoir la construction d'un garage isolé aux dimensions 22' x 22';

CONSIDÉRANT QUE :

- Le bâtiment fait partie de l'inventaire des bâtiments secondaires d'intérêt patrimonial dans le périmètre urbain;
- Le bâtiment a été construit en 1951 et que sa valeur patrimoniale, selon l'inventaire, est bonne;
- Ce terrain n'est toutefois pas assujéti au règlement sur les PIIA.

CONSIDÉRANT QUE selon la déclaration du propriétaire, la fondation est en trop mauvais état pour envisager une rénovation adéquate qui perdurerait dans le temps;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété n'est pas assujéti au règlement sur les PIIA, la ville n'aurait aucun contrôle qualitatif pour la rénovation du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QU'UN nouveau garage s'apparentera davantage au bâtiment principal rénové récemment;

CONSIDÉRANT QUE le refus de cette demande causerait un préjudice au propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil local du patrimoine est unanimement en faveur de la démolition;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies par Monsieur Michaël Pilote et les réponses données à la suite des questions des membres du comité;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur Xavier Bessone, appuyé par Monsieur Ghislain Boily et résolu unanimement par le Comité de démolition d'accepter la demande démolition.

Adoptée unanimement.

25-07-14 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points inscrits à l’ordre du jour ont été discutés, il est par conséquent proposé par Madame Annie Bouchard et appuyé par Monsieur Jean-François Ménard et résolu unanimement que la présente réunion soit levée. Il est alors 10h02.

Eric Bergeron
Conseiller en urbanisme
Service de l’urbanisme et du patrimoine